

Recours introduit le 27 mai 2020 — eins energie in sachsen/Commission**(Affaire T-318/20)**

(2020/C 240/39)

*Langue de procédure: l'allemand***Parties**

Partie requérante: eins energie in sachsen GmbH & Co. KG (Chemnitz, Allemagne) (représentants: I. Zenke et T. Heymann, avocats)

Partie défenderesse: Commission européenne

Conclusions

La partie requérante conclut à ce qu'il plaise au Tribunal:

- annuler la décision de la défenderesse du 26 février 2019 constatant la compatibilité de la concentration «RWE/E.ON Assets» avec le marché intérieur, affaire M.8871 (JO 2020, C 111, p. 1);
- condamner la défenderesse aux dépens.

Moyens et principaux arguments

À l'appui du recours, la requérante invoque trois moyens qui sont, pour l'essentiel, identiques ou similaires à ceux invoqués dans le cadre de l'affaire T-312/20, EVH/Commission.

Recours introduit le 27 mai 2020 — GGEW/Commission**(Affaire T-319/20)**

(2020/C 240/40)

*Langue de procédure: l'allemand***Parties**

Partie requérante: GGEW, Gruppen-Gas- und Elektrizitätswerk Bergstraße AG (Bensheim, Allemagne) (représentants: I. Zenke et T. Heymann, avocats)

Partie défenderesse: Commission européenne

Conclusions

La partie requérante conclut à ce qu'il plaise au Tribunal:

- annuler la décision de la défenderesse du 26 février 2019 constatant la compatibilité de la concentration «RWE/E.ON Assets» avec le marché intérieur, affaire M.8871 (JO 2020, C 111, p. 1);
- condamner la défenderesse aux dépens.

Moyens et principaux arguments

À l'appui du recours, la requérante invoque trois moyens qui sont, pour l'essentiel, identiques ou similaires à ceux invoqués dans le cadre de l'affaire T-312/20, EVH/Commission.
